



Achat appartement mais mise en location du vendeur

Par **bluesky27**, le **27/03/2012 à 12:22**

Bonjour,

Je voudrais signer un compromis pour l'achat d'un appartement de vacances .Le vendeur a mis son appartementa la vente mais aussi en location pour cet ete et a accepté une location de 15 j .Si je signe un compromis pour l'achat de cet appartement , ais-je le droit de ne pas accepter l'engagement que l'ancien proprietaire aura signé ?

Autre question , je suis en fauteuil roulant et ai besoin de refaire des travaux d'ammenagement de la salle de bain et de la cuisine .Ce sera une residence secondaire .Ais je le drois a des aides financiere ?

Merci pour vos reponses

Cordialement

Par **bluesky27**, le **27/03/2012 à 18:16**

Jamais personne ne repond sur ce site ??

Par **roland**, le **28/03/2012 à 14:22**

Bonjour vous pouvez signé un compromis de vente en imposant la condition que

l'appartement soit libre de toute location ou occupation à la date de l'acte authentique charge au vendeur de faire son affaire personnelle de son engagement cordialement (pour les aides je n'ai pas d'information)